

PRODUIRE, PROTÉGER, ACCOMPAGNER

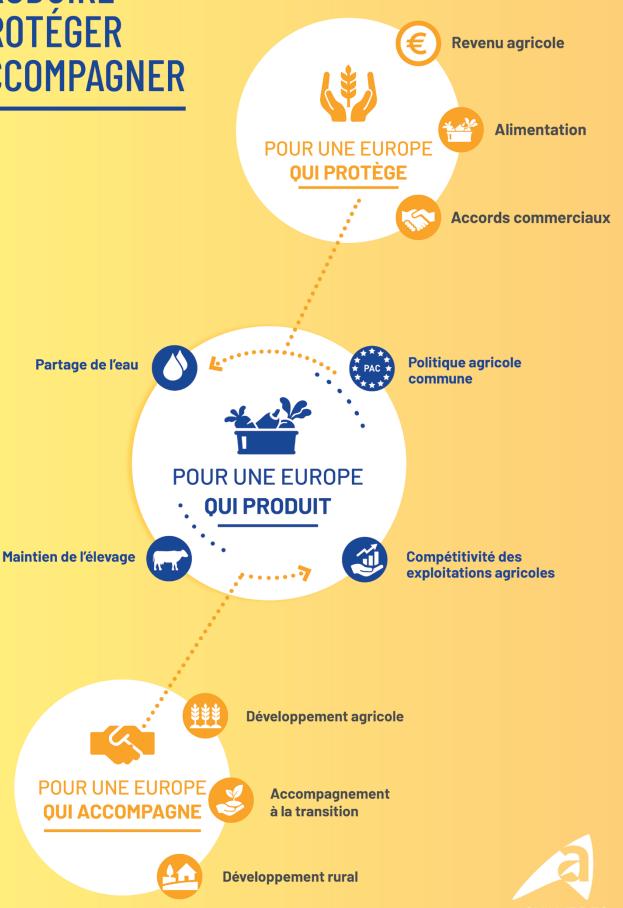
LES 27 PROPOSITIONS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE POUR UNE EUROPE AGRICOLE







PRODUIRE PROTÉGER ACCOMPAGNER









Luc Servant Vice-président de Chambres d'agriculture France

Dans un contexte de crise agricole inédite par son ampleur dans toute l'Europe, les Chambres d'agriculture tiennent à apporter leur expertise technique pour éclairer les débats qui façonneront la prochaine mandature du Parlement européen et de la Commission européenne.

Plus que jamais, il est nécessaire de revenir aux cinq objectifs fondamentaux de la politique agricole commune (PAC), tels que mentionnés dans le traité de Rome en 1957 : accroître la productivité de l'agriculture, assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, stabiliser les marchés, garantir la sécurité des approvisionnements et assurer des prix raisonnables aux consommateurs. Ces objectifs restent les mêmes aujourd'hui, leur atteinte passe par la protection du secteur agricole et l'accompagnement des agriculteurs.

C'est dans cet esprit que l'ensemble du réseau des Chambres d'agriculture s'est mobilisé pour élaborer 27 propositions concrètes visant à remettre la production au cœur de la politique agricole européenne, à mieux protéger nos producteurs et à renforcer l'accompagnement des agriculteurs dans les transitions.

Assumer l'objectif de production du secteur agricole est essentiel pour garantir notre souveraineté alimentaire. C'est l'objectif du Pacte pour la compétitivité des exploitations agricoles

ÉDITO

(Farm Deal) que nous appelons de nos vœux et qui pourrait s'inscrire dans un futur Pacte pour la compétitivité. Cela passe également par la sanctuarisation du budget de la PAC et par un changement de paradigme visant à remettre la PAC au service de la production. La question du renouvellement des générations doit enfin être sérieusement prise en compte par l'Union européenne, car elle conditionne notre capacité à produire.

Pour atteindre ces objectifs, il est primordial de protéger les agriculteurs. Cela implique de garantir leur revenu, de fixer des règles strictes dans les accords commerciaux, de faciliter l'accès à une alimentation produite localement plutôt qu'à des produits importés.

Enfin, les Chambres d'agriculture s'engagent à accompagner les agriculteurs tout au long de leur vie, ainsi que les territoires dans lesquels ils évoluent. Nous attendons de l'Union européenne qu'elle s'investisse pleinement dans le développement agricole pour exploiter le plein potentiel de la Ferme Europe. Cet accompagnement passe par un soutien à l'installation et à la transmission, par le développement de l'innovation, de l'expérimentation et du conseil, et par un accompagnement à la transition, en particulier face au changement climatique.

Produire, protéger et accompagner : tels sont les trois piliers de notre vision pour une Europe agricole ambitieuse et durable.

POUR UNE EUROPE QUI PRODUIT

Produire est essentiel pour garantir notre souveraineté alimentaire. C'est l'un des objectifs fondateurs de la politique agricole commune (PAC), dont le budget doit être sanctuarisé et qui doit aujourd'hui changer de paradigme pour renouveler cette ambition. C'est également l'objectif du Pacte pour la compétitivité des exploitations agricoles (Farm Deal) que les Chambres d'agriculture appellent de leurs vœux et qui pourrait s'inscrire dans un futur Pacte pour la compétitivité. La question du renouvellement des générations doit enfin être sérieusement prise en compte par l'Union européenne, car elle conditionne notre capacité à produire. Les Chambres d'agriculture avancent 12 propositions pour une politique agricole commune forte, pour la compétitivité des exploitations agricoles, pour le maintien de l'élevage et pour le partage de l'eau.



Stratégique pour l'Union européenne, le secteur agricole fait aujourd'hui face à une incertitude sur son avenir en raison de l'absence d'orientation stratégique, d'une diminution du nombre d'actifs et des difficultés à assurer le revenu des agriculteurs. La PAC, qui est au cœur de la construction européenne, doit renouer avec ses ambitions fondamentales: soutenir et développer l'agriculture européenne, garantir la sécurité alimentaire du continent, et assurer le niveau de vie de la population agricole.



SANCTUARISER LE BUDGET DE LA PAC

Revaloriser le budget de la politique agricole commune (PAC) et celui du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) afin de répondre aux besoins grandissants du secteur agricole. Le budget de la PAC, exprimé en euros constants, a subi une érosion au gré des réformes. Alors qu'il représentait 66% du budget total de l'UE en 1992, il pourrait en représenter moins de 30% lors de la prochaine réforme, en 2027. Afin de préserver les capacités de production

agricole de l'UE, d'établir un plan robuste de renouvellement des actifs agricoles, de soutenir les revenus des agriculteurs dans un environnement économique volatil, de répondre aux crises de marché par une enveloppe de gestion de crises adaptée, d'orienter l'agriculture vers les défis du XXIº siècle dont l'adaptation face au changement climatique et son atténuation, les budgets de la PAC et du POSEI doivent être revalorisés. Un cadre financier pluriannuel ambitieux est un prérequis pour une PAC ambitieuse.



AFFIRMER L'OBJECTIF DE PRODUCTION DE LA PAC

Repositionner la PAC comme moteur d'une agriculture productive. Les crises agricoles successives, la pandémie mondiale et la guerre en Ukraine ont révélé les vulnérabilités de l'agriculture européenne : dépendance aux intrants, dépendance énergétique, dépendance aux protéines végétales. Dans un contexte de chocs multiples et de fortes concurrences, l'Europe doit être une puissance agricole capable de soutenir ses producteurs, de garantir l'approvisionnement alimentaire de sa population et d'exporter ses produits.

Cela passe par une dynamique productive en cohérence avec les enjeux alimentaires de demain. De plus, les attentes de l'UE en matière d'usages non alimentaires des productions agricoles pour les besoins de décarbonisation (énergie, biocarburants, matériaux biosourcés en direction de l'industrie, ...), renforcent et justifient d'ancrer l'agriculture sur un sentier de croissance productive. Sans cette perspective, les dépendances s'accentueront, et, à terme, l'UE pourrait s'effacer des écrans radars agricoles mondiaux.



L'agriculture européenne fait face à une concurrence grandissante et de nombreuses filières connaissent une perte de compétitivité, entrainant une dégradation de la balance commerciale agricole de l'Union européenne. En outre, les exploitations agricoles françaises sont confrontées à une concurrence déloyale au sein même de l'Union européenne, ainsi qu'à une suradministration qui bride leur capacité d'innovation et d'adaptation. Face à ces défis, il est essentiel de redonner aux agriculteurs les moyens d'être compétitifs et de s'adapter aux réalités du marché.



ORIENTER LES INVESTISSEMENTS DE LA PAC EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ

Utiliser le second pilier de la PAC comme levier pour améliorer la compétitivité des exploitations agricoles.

Les multiples transitions que l'agriculture doit effectuer à l'horizon 2050, tant sur le plan de la production, de l'innovation, de la transition énergétique, que sur celui de la création de valeur (échelles nationale et territoriale), requièrent des investissements massifs, dont les financements sont partiellement engagés, mais doivent être amplifiés pour les années à venir. L'Union européenne doit se comporter

en entité publique stratège, et définir des plans de mutations de son économie et de son agriculture. Les mutations à venir ne peuvent pas reposer seulement sur une PAC allouant des aides directes, mais sur une PAC suffisamment dotée financièrement pour pouvoir accompagner les agriculteurs à investir dans les technologies qui dessinent les nouvelles pratiques agricoles de demain. L'UE et les États membres ont à jouer leur rôle de financeurs systémiques pour permettre à l'agriculture européenne de gagner en compétitivité.



HARMONISER LA RÈGLEMENTATION SUR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Harmoniser les autorisations de mise sur le marché des produits phytosanitaires à l'échelle européenne pour lutter contre la concurrence déloyale intra-européenne, notamment en accordant le travail des agences nationales (comme l'ANSES) avec celui de l'EFSA.

Réduire les délais d'homologation des produits de biocontrôle afin de favoriser leur développement.

Prendre en compte les spécificités des agricultures ultramarines, notamment concernant les usages mineurs et la problématique des productions en zones tropicales.



FLEXIBILISER LES NORMES CALENDAIRES POUR S'ADAPTER AUX RÉALITÉS AGRONOMIQUES

Adapter les textes en fonction des évolutions techniques et climatiques et des caractéristiques géologiques des territoires. Les calendriers imposés par des règlementations européennes telles que la directive nitrates sur les plans d'épandage ou les normes de la PAC sur la taille des haies et sur les périodes de semis, doivent pouvoir être adaptées quand la situation l'oblige.

En effet, les interventions des agriculteurs sont soumises à des paramètres agronomiques et météorologiques qui se complexifient à cause de l'incidence du changement climatique sur la météorologie et le cycle des végétaux et des bioagresseurs. Les calendriers imposés ne tiennent pas compte de ces réalités.



ARRÊTER LA SUR-RÈGLEMENTATION

Lutter contre l'inflation normative qui rend la règlementation applicable au secteur agricole trop lourde et trop complexe. Récemment, de nombreuses propositions législatives (restauration de la nature, santé des sols, qualité de l'air) prévoyaient des contraintes supplémentaires pour

les agriculteurs, avec des répercussions collatérales sur des enjeux aussi importants que la compétitivité des exploitations, le renouvellement des générations ou encore le prix du foncier agricole, sans prévoir de contreparties ou d'incitations financières.



L'élevage européen est confronté à une baisse du nombre d'éleveurs et des cheptels, notamment dans les filières bovines. Cette diminution de la production entraîne un déséquilibre offre-demande et une hausse des prix. Pourtant, le maintien de l'élevage est essentiel pour assurer la souveraineté alimentaire, limiter les importations, conserver la capacité de l'UE d'exporter vers des zones où la demande va s'accroître, mais aussi pour lutter contre le changement climatique, grâce à la préservation des prairies. Face à ces enjeux, il est primordial de soutenir les éleveurs et de valoriser leurs activités.



ASSURER LE MAINTIEN DE LA PRODUCTION ANIMALE

Garantir le maintien des aides couplées lors de la prochaine PAC (aides à l'unité de gros bétail [UGB], lien entre engraisseurs et paisseurs)

Inciter financièrement les agriculteurs à conserver leurs prairies, par exemple en proposant une prime à l'herbe.

Préserver l'élevage hors sol européen qui correspond à un marché, en particulier l'élevage avicole, modèle unique par sa diversité de productions et de modèles qui correspond aux différents territoires et qui contribue à notre gastronomie.



INVESTIR POUR L'AVENIR DE LA FILIÈRE D'ÉLEVAGE

Soutenir massivement les investissements dans les élevages et dans les filières en organisant un « Plan Marshall » pour l'élevage afin de rattraper le retard chronique d'investissements.

Accompagner plus spécifiquement le développement de la production d'énergie sur les élevages, comme les installations photovoltaïques sur les toitures (solution la plus économe en foncier et qui pourrait être couplée avec un plan de désamiantage des bâtiments d'élevage), la micro-méthanisation, ainsi que le développement du stockage d'énergie dans les exploitations.

Mettre en place de nouveaux dispositifs :

- Développer le **portage des investissements** pour répondre à la problématique des capitaux en élevage.
- Co-financer la mise en place par les filières d'une **contractualisation au démarrage** pour atténuer les risques des jeunes agriculteurs.
- Encourager le financement des paiements pour services environnementaux (PSE) en ouvrant la réflexion sur des incitations financières.



PRÉSERVER LE BIEN-ÊTRE ANIMAL SANS COMPROMETTRE L'ÉLEVAGE

Intégrer les répercussions pour les filières d'élevage d'un futur règlement sur le bien-être animal. Ce futur règlement, annoncé par la Commission européenne, devra être accompagné d'une étude d'impact économique solide, prendre en compte la réalité des exploitations et des territoires, et laisser un délai suffisant aux filières pour mettre en place ces aménagements.

Réécrire la proposition de règlement européen sur le bien-être animal pendant le

transport. Ce texte représente notamment une menace pour les éleveurs laitiers, naisseurs et engraisseurs, en raison des contraintes fortes sur le transport des veaux. Par ailleurs, il n'est pas adapté aux réalités des zones tropicales.

Être vigilant sur la problématique des bâtiments à l'attache, adaptés à des systèmes de montagne.



LUTTER CONTRE LA PRÉDATION

Obtenir le déclassement du loup en tant qu'espèce très protégée au sein de la Convention de Berne.

Maintenir la lutte contre la prédation à l'échelle européenne en accompagnant financièrement les éleveurs, en faisant en sorte que les aides à la protection des troupeaux soient prises en charge par le FEDER plutôt que le FEADER.



Les effets du changement climatique se font de plus en plus sentir sur l'ensemble du territoire. En période de sécheresse, les réseaux hydrauliques agricoles contribuent à rendre des services non seulement à l'agriculture, mais aussi aux communes (pour l'eau potable), aux industriels (pour l'hydro-électricité et l'approvisionnement en eau de process) et aux milieux naturels (par le soutien d'étiage des cours d'eau et des nappes). Pourtant, le financement de ces réseaux n'est supporté que par des fonds agricoles (FEADER, plans stratégiques nationaux et régionaux de la PAC), insuffisants pour assurer leur pérennisation dans le contexte du changement climatique. Il est donc urgent de diversifier leurs financements.



PORTER UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE L'EAU

Transposer le Varenne de l'eau au niveau européen afin d'élaborer, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes, un plan d'action concret pour relever les défis liés à la gestion de l'eau et de ses usages, et à l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.

Capitaliser les retours d'expériences sur la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) entre les pays membres de l'Union européenne.



FINANCER LES AMÉNAGEMENTS

Mobiliser le fonds européen de développement régional (FEDER), dédié aux projets favorisant le développement économique, l'innovation, la transition énergétique ou encore l'amélioration des infrastructures, pour sécuriser la ressource

en eau sur les territoires à des fins de multiusages.

Débloquer des financements pour indemniser les exploitations victimes de fortes sécheresses.

POUR UNE EUROPE QUI PROTÈGE

Pour atteindre ces objectifs de production, il est primordial de protéger les agriculteurs. Cela implique de garantir le revenu agricole, de fixer des règles strictes dans les accords commerciaux pour éviter une concurrence déloyale, et de faciliter l'accès à une alimentation produite localement plutôt qu'à des produits importés.



Le revenu d'aujourd'hui fait les investissements de demain. Depuis les réformes de la PAC, et depuis la crise économique et financière de 2008, les revenus agricoles, beaucoup plus dépendants de la variation des prix sur les marchés, sont devenus plus volatils, ce qui rend la prise de décision incertaine. Certains secteurs agricoles sont par ailleurs fortement dépendants des aides PAC. Il y a nécessité à garantir les revenus pour sécuriser les performances économiques des exploitations et attirer des jeunes dans le métier.

13

GARANTIR LE REVENU DES AGRICULTEURS

Réviser et faire appliquer la directive sur les pratiques commerciales déloyales afin de renforcer le pouvoir de négociation des agriculteurs face aux grands acheteurs pour qu'ils puissent obtenir des conditions commerciales plus équitables.

Promouvoir la contractualisation entre les acteurs des filières afin de faciliter la gestion collective des marchés.

Ouvrir le débat sur la transposition européenne des lois EGAlim, sanctuarisant le prix des matières premières agricoles. La piste d'une surveillance européenne des délocalisations d'unités de production des industries de la transformation dans un autre État membre pour bénéficier de coûts de production inférieurs est à examiner.



MODULER LE BUDGET DE LA PAC EN FONCTION DU REVENU DES AGRICULTEURS

Augmenter les aides de la PAC lorsque les prix baissent, afin de maintenir le revenu des agriculteurs et de leur donner plus de visibilité et de stabilité face à la volatilité des prix.





L'agriculture ne doit pas être une variable d'ajustement en faveur d'autres secteurs dans les accords commerciaux. Si un accord commercial bilatéral ou régional ne bouleverse pas à lui seul la structure des échanges sur un marché, des procédures méritent une attention particulière dès lors qu'il est négocié et qu'il entre en application.

FIXER DES RÈGLES STRICTES POUR LES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

Revenir sur la compétence exclusive de la commission européenne sur les accords commerciaux en acceptant systématiquement une procédure mixte de ratification : les parlements de chaque État membre doivent toujours être consultés lors de la phase de ratification des accords de libre-échange et non pas uniquement le Parlement européen.

Évaluer annuellement les répercussions des accords commerciaux sur les productions, les échanges et les effectifs d'agriculteurs.

Introduire des clauses-miroirs dans tous les accords de libre-échange et renforcer les contrôles à l'importation.

Intégrer les régions ultrapériphériques (RUP) dans les discussions des accords.



EXTRAIRE DES NÉGOCIATIONS LES SECTEURS EN DIFFICULTÉ ÉCONOMIQUE

En cas de difficultés économiques structurelles de certains secteurs d'élevage, ne pas engager de négociations avant que les résultats économiques ne soient rétablis.

Accompagner économiquement les filières qui seraient menacées par l'application d'un accord commercial.

Prévoir une clause de retrait si la situation d'un secteur agricole s'est aggravée durant l'application de l'accord.

Réduire les délais pour d'une part, activer les clauses de sauvegarde, et d'autre part, instruire les plaintes relatives aux fraudes ou dumping.



La vocation première de l'agriculture est de nourrir la population. L'alimentation est un sujet primordial pour l'Union européenne, à la fois pour soutenir les agriculteurs dans la production de denrées de qualité, et pour garantir la transparence et la sécurité des produits alimentaires destinés aux consommateurs. Dans ce contexte, il est essentiel de mettre en place des mesures visant à renforcer la confiance des citoyens européens envers leur système alimentaire.



RENFORCER LA TRANSPARENCE DANS L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Rendre obligatoire le marquage d'origine de tous les produits alimentaires bruts ou transformés, y compris des plats préparés, dans tous les États membres de l'Union européenne. Aujourd'hui, la règlementation européenne impose l'affichage de l'origine de certaines denrées alimentaires, telles que la viande de bœuf, le miel, l'huile d'olive, les fruits et légumes

frais. Ce marquage ne concerne donc pas tous les produits et ne touche que des produits bruts. La règlementation française, par exemple, va plus loin.

Élargir la protection des dénominations de produits de viande et leur interdiction sur les produits végétaux.



FAVORISER L'ACHAT DE PRODUITS DE PROXIMITÉ

Renforcer les capacités de transformation (petites unités) à l'échelle de groupes d'agriculteurs.

Faire évoluer le droit de la commande publique à l'échelle européenne en instaurant une exception « agriculturelle ». Aujourd'hui, le code des marchés publics interdit d'introduire des critères liés à la préférence géographique au nom du respect des trois principes de la commande publique.

Créer une définition d'un produit local en réformant le code de la commande publique européen.

Introduire un pourcentage minimal obligatoire de produits alimentaires locaux ou nationaux dans les marchés publics de restauration collective.



PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

Stimuler la demande en produits issus de l'agriculture biologique, par exemple en menant des campagnes de communication grand public, en développant l'offre des produits biologiques dans la restauration collective et en luttant contre les fraudes et les importations illégales.

Promouvoir les labels officiels de qualité et d'origine (appellation d'origine protégée, indication géographique protégée, spécialité traditionnelle garantie, logo biologique).

Inciter les consommateurs à « mieux » manger de la viande (en lien avec les préconisations de santé), plutôt que de promouvoir la diminution de la consommation.

POUR UNE EUROPE QUI ACCOMPAGNE

Les Chambres d'agriculture françaises s'engagent à accompagner les agriculteurs tout au long de leur vie, ainsi que les territoires dans lesquels ils évoluent. Elles attendent de l'Union européenne qu'elle s'investisse pleinement dans le développement agricole pour exploiter le plein potentiel de la Ferme Europe. Cet accompagnement passe par le développement de l'innovation, de l'expérimentation et du conseil et par un soutien à l'installation et à la transmission. Face aux enjeux que connaît le secteur, en premier lieu desquels le changement climatique, il est également nécessaire d'organiser l'accompagnement à la transition. Enfin, car la production agricole dépend de l'attractivité des régions agricoles, l'Union européenne doit considérer la question du développement rural.



Pour faire face aux crises économique, sociale et climatique que traverse l'agriculture européenne, il est urgent de réinventer le développement agricole. L'Union européenne soutient des projets de recherche et d'innovation à court terme, mais ne finance pas les outils permettant un transfert efficace des résultats vers les exploitations agricoles. On constate par ailleurs une diminution du nombre de projets impliquant les acteurs de terrain, au profit de la recherche fondamentale. Pour que la recherche bénéficie réellement aux exploitations, il est crucial de déployer et de renforcer l'accompagnement des agriculteurs à toutes les étapes de leur carrière, dans tous les pays de l'Union européenne, afin de permettre la montée en compétence technique des agriculteurs, de favoriser l'autonomie et la rentabilité des systèmes et d'assurer le renouvellement des générations.



FINANCER DURABLEMENT LES OUTILS DE RECHERCHE

Ouvrir la possibilité de financer des outils de recherche tels que les stations d'expérimentation ou les réseaux de fermes expérimentales. Ces dispositifs, qui ne peuvent pas entrer dans les appels à projets quinquennaux, permettent l'acquisition de références sur les leviers à mettre en œuvre dans les exploitations.

Financer davantage de projets permettant l'acquisition de références économiques et sociales (par exemple les coûts de production et d'investissement, les rendements et la rentabilité des différents systèmes de production, la charge de travail et le besoin en main d'œuvre), essentielles pour démontrer la viabilité des systèmes étudiés, mesurer les effets des règlements et assurer le transfert de la recherche.

Financer des programmes de recherche appliquée impliquant tous les acteurs, et incluant systématiquement le transfert des résultats.





PÉRENNISER L'ACCOMPAGNEMENT TECHNICO-ÉCONOMIQUE DES AGRICULTEURS

Renforcer la part consacrée au conseil des agriculteurs dans le budget FEADER du règlement PAC pour généraliser et pérenniser les réseaux de conseillers.

Soutenir les agriculteurs dans leurs projets en renforçant l'accompagnement au changement, en mettant l'accent sur les aspects économiques, pour favoriser l'adoption de nouvelles pratiques.

Développer les réseaux de conseillers pour qu'ils puissent partager les pratiques afin d'accompagner les agriculteurs de manière plus homogène et plus cohérente. Certains réseaux européens, très limités, offrent un embryon d'accompagnement. C'est le cas du réseau européen des conseillers sur les pesticides AdvisoryNetPest, du réseau de conseillers sur l'agriculture biologique et du réseau de conseil en élevage.

Assurer la formation initiale et continue des conseillers-animateurs, en favorisant l'appropriation des outils et méthodes nécessaires pour accompagner les agriculteurs en collectif (animation du collectif dans la durée, gestion de projet, repérage des besoins des agriculteurs, veille IRD, organisation de formations, etc.)



SOUTENIR LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

Développer une politique européenne ambitieuse sur le renouvellement des générations.

Faciliter l'installation des agriculteurs et transmission des exploitations.



Les Chambres d'agriculture plaident pour investir dans l'accompagnement au changement plutôt que de financer la réparation des dégâts. L'Union européenne organise la lutte contre le changement climatique par la mise en place de nouvelles contraintes environnementales pour les agriculteurs et par des mesures de compensation des pertes de revenu. Les Chambres d'agriculture proposent d'apporter une sécurisation financière aux agriculteurs pour leur prise de risque dans le changement de pratiques, sous réserve d'une obligation de moyens, en passant à une logique de rémunération de services rendus pour donner une réelle valeur à des systèmes vertueux pour l'environnement.



ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Financer des diagnostics permettant d'évaluer le niveau de vulnérabilité des exploitations agricoles au changement climatique et de leur proposer un plan stratégique personnalisé pour les rendre plus résilientes.

Développer le conseil aux agriculteurs sur l'atténuation du réchauffement climatique, notamment via les changements

de pratiques, les offres de stockage du carbone ou encore de production d'énergies renouvelables.

Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles au changement climatique à moyen terme (pratiques culturales, choix variétaux) et à long terme (types de production).



24

RÉMUNÉRER LES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX RENDUS PAR LES AGRICULTEURS

Augmenter l'enveloppe et la diversité des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) forfaitaires (élargir à la transition des systèmes) et des paiements pour services environnementaux (PSE) pour favoriser l'accessibilité de ces aides à un plus grand nombre d'agriculteurs, voire créer un fonds dédié au niveau européen, suffisamment attractif et ambitieux.

Permettre aux agriculteurs de contractualiser une partie de leurs surfaces ou de leurs cheptels en les engageant

dans un protocole pluriannuel permettant d'expérimenter une pratique innovante et sécurisant le risque pris pendant la phase d'apprentissage. L'approche PSE place l'agriculteur au cœur de la réflexion et permet une évolution progressive et proactive, s'appuyant sur un raisonnement stratégique d'entreprise.

Relever le seuil de «minimis» pour qu'ils ne représentent pas un frein d'accès aux PSE.



VALORISER LE STOCKAGE ET LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CARBONE

Exiger l'achat de crédits carbone européens pour les acheteurs compensant leurs émissions européennes. Le prix du crédit carbone volontaire sur le marché international est ridiculement faible, entre 3 et 5 \$. Par conséquent, malgré les efforts des agriculteurs engagés dans la réduction de leur emprunte carbone, la faible demande pour les crédits carbone qu'ils émettent

entrave leur capacité à valoriser leurs initiatives.

Comptabiliser les réductions d'émission de méthane dans les pratiques d'agriculture bas carbone (carbon farming) donnant droit à l'obtention de crédits carbone.



Dans les zones rurales, l'activité agricole, qui ne peut être délocalisée, contribue à l'attractivité des territoires et constitue souvent une base et un levier pour le développement d'autres activités économiques. Réciproquement, la vitalité des zones rurales est essentielle pour assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs. Cependant, le développement rural ne profite pas qu'aux agriculteurs, à plus forte raison que le nombre d'actifs s'érode. Il est donc indispensable de sortir le développement rural du cadre de la politique agricole commune afin de concentrer le budget de la PAC sur la production agricole.



LIMITER LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT RURAL PAR LA PAC AUX SEULS PROJETS LIÉS À L'AGRICULTURE

Financer uniformément les projets liés à l'agriculture avec le FEADER.

L'approche intégrée pluri-fonds pour des projets de développement territorial dans tous les territoires doit être recherchée. Le FEADER peut par exemple intervenir dans un projet en zone urbaine dès lors que l'agriculture est impliquée, par exemple pour un approvisionnement en produits locaux. En revanche, un projet en zone rurale qui n'implique pas d'agriculteurs doit être financé par le FEDER.

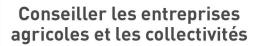
Harmoniser les règles de gestion entre les différents fonds européens pour simplifier le montage des dossiers.



REVITALISER LES ZONES RURALES

Développer un programme européen d'investissement dans les infrastructures des zones rurales, essentielles pour la vitalité des territoires ruraux et pour le

renouvellement pérenne des générations en agriculture. Ce programme doit être financé par des fonds extérieurs à la PAC, comme par exemple le Fonds Social Européen.



Être porte-parole de l'agriculture et interlocuteur des pouvoirs publics









CHAMBRES D'AGRICULTURE

Un établissement public au service des agriculteurs et des territoires



Accompagner le développement des projets de territoire

Mobiliser la recherche et transférer les pratiques innovantes

416 000 exploitations agricoles



102 établissements _

1 structure nationale Chambres d'agriculture France

88 Chambres départementales ou interdépartementales 13 Chambres régionales et de région



3200 élus



8200 collaborateurs



agriculteurs engagés dans le réseau

Bienvenue à la ferme

PROAGRI TERRALTO

PROVITI

1 er réseau de conseil agricole et territorial certifié

chambres-agriculture.fr | f 🛞 🗖 in 📵











PRODUIRE, PROTÉGER, ACCOMPAGNER

LES 27 PROPOSITIONS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE POUR UNE EUROPE AGRICOLE

© Photo : Gettyimages / Arekipa - F.blazquez - Edition mai 2024

